



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 22 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Borg Tsien **Tham** (Singapour)

1. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée :

« Groupes de pays en situation particulière :

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
- b) Suivi de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 20^e, 21^e et 33^e séances, les 23 octobre et 20 novembre 2014. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/69/SR.20, 21 et 33). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 6^e séances, du 7 au 9 octobre (voir A/C.2/69/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 22 a)

Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/69/95-E/2014/81)

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes A/69/471 et Add.1 et 2.



Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des régimes de promotion de l'investissement en vue des investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés (A/69/270)

Lettre datée du 17 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies et transmettant la Déclaration ministérielle adoptée à la réunion ministérielle tenue à Cotonou (Bénin) du 28 au 31 juillet 2014 sur le thème « Nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés » (A/69/392)

Lettre datée du 8 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies et transmettant la Déclaration ministérielle adoptée par les ministres des pays les moins avancés à leur réunion annuelle tenue le 26 septembre 2014 à New York (A/C.2/69/2)

Point 22 b)

Suivi de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Rapport du Secrétaire général sur l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (A/69/170)

4. À la 20^e séance, le 23 octobre, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration liminaire au titre des alinéas a) et b) (voir A/C.2/69/SR.20).
